COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2012

A2A Ingénierie

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact.**

We welcome feedback on its contents.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Nanterre, le 17 octobre 2012

Renouvellement de l'engagement d'A2A Ingénierie au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire Général,

Nous sommes heureux de confirmer qu'A2A Ingénierie soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous tenons également à vous exprimer notre forte volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence en nous engageant à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial et ce, chaque année. Nous avons une pleine conscience des défis à relever et en ce sens, nous nous inscrivons chaque jour dans une démarche d'amélioration.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Dominique Mercier
Gérant de la société A2A Ingénierie

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2012

Entreprise adhérente depuis octobre 2010, A2A Ingénierie confirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'initiative des Nations Unies correspond pleinement à la culture d'entreprise d'A2A Ingénierie et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa deuxième Communication sur le Progrès, A2A Ingénierie présente les actions réalisées au cours de cette année.

Principes illustrés

Droits de l'homme

- Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Conditions de travail

- Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe n°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Droits de l'homme

Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

A2A Ingénierie contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'Homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Plus volontairement, A2A a tenu à affirmer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site Internet :
http://www.a2a-ingenierie.com/pacte-mondial-onu.htm

Instauré depuis 2011 et regroupant la direction, le représentant du personnel, un salarié cadre et un salarié employé, le Comité d'éthique d'A2A Ingénierie s'est attaché en 2012 à :

- s'assurer que l'activité de l'entreprise puisse, sans compromis, se dérouler dans un environnement sain et respectueux de chaque individu dans toute sa diversité ;
- de même, et dans une démarche continue d'appui et de prolongement des dix principes du Pacte Mondial, l'entreprise a également souhaité se doter d'une charte d'éthique, dénommée BIO SECURITY SERVICE GROUP™. Celle-ci soutient les principes du Pacte Mondial et permet également à A2A Ingénierie d'affirmer ses valeurs intrinsèques liées à son domaine d'activité (gestion du risque biologique dans les bâtiments), valeurs rappelées dans le détail au cours de ce document. Par cette initiative, A2A Ingénierie entend encourager quotidiennement ses clients, partenaires et fournisseurs à s'engager dans une même voie de progrès.

Par ailleurs et dans les faits en 2012 :

- Bien qu'étant une PME, A2A Ingénierie est fière de son implication dans des associations caritatives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise est également toujours soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Ainsi :

- nous soutenons l'association « **Parraine ton prochain via MEDECINE DU PROCHAIN** », active au Burkina Fasso. Ainsi, l'entreprise a décidé de prendre en charge les frais de scolarité, de cantine et de santé de cinq enfants. Un lien relationnel, par voie postale, s'est créé entre ces enfants et les collaborateurs d'A2A Ingénierie.
- nous soutenons l'association **EMI - Enfants Malades d'Israël** pour laquelle nous apportons une aide pour l'achat d'équipement d'intervention médical auprès de nourrissons et de jeunes enfants.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Conditions de travail

Principe n°3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe n°6 : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

A2A ingénierie respecte la liberté d'association et reconnaît la liberté de négociation collective.

- Une équipe de délégués du personnel a été élue en 2011. Composée d'un délégué et d'un suppléant, cette équipe rencontre régulièrement la direction générale et ce, dans une démarche de transparence, de dialogue et d'amélioration.

Egalement, et conformément aux lois en vigueur, le principe de non-discrimination en matière d'emploi et de profession est intégré sans faille dans la politique de ressources humaines de l'entreprise. Toute considération portant sur le sexe, l'âge, la religion, la race, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou encore les convictions politiques ne saurait être tolérée par A2A Ingénierie.

Dans les faits en 2012, A2A Ingénierie :

- a toujours considéré l'intégration de collaborateurs de nationalités étrangères comme une richesse pour l'entreprise. Aussi, tous les titres de séjour des salariés étrangers ont été renouvelés en 2012, grâce à leur intégration et à leur implication au sein de l'entreprise ;
- a continué en 2012, à veiller à une représentation significative des femmes au sein de sa structure, y compris dans les postes de plus haut niveau ;
- a poursuivi son investissement dans l'insertion professionnelle de jeunes diplômés :
  - en recrutant, en contrat en alternance et pour une durée deux ans, une étudiante suivant un cursus de secrétariat de direction ;
  - en nouant un partenariat avec l'Université de Brive-la-Gaillarde permettant d'accueillir en stage de longue durée une étudiante spécialisée dans la microbiologie.
- a continué de favoriser la professionnalisation continue de ses collaborateurs :
  - quatre collaborateurs ont ainsi pu suivre une formation en analyse biologique au sein de l'IUT de Tulle.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Environnement

Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement et,

Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

A2A Ingénierie s'est inscrite dans une démarche de développement durable volontaire et sensibilise quotidiennement ses salariés, clients et partenaires.

Adhérente de la charte d'éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™, l'entreprise s'est notamment engagée à :

- *Exercer et développer ses activités de façon à satisfaire aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*
- *Agir dans le respect d'une politique environnementale responsable en utilisant les produits et les technologies les plus respectueux de la santé humaine et ce, pour une meilleure qualité de vie dans les bâtiments.*

Dans les faits en 2012 :

- **lutte contre la déforestation**
  - Près de 80 % de notre communication s'effectue au travers de technologies de partage des connaissances (serveur de messagerie, partage de fichiers sur bases de données, etc.), ce qui nous permet de continuer à limiter significativement l'impression sur papier.
  - Nous poursuivons le contrôle rigoureux de l'usage des photocopies et impressions. En ce sens, et pour une meilleure sensibilisation de nos collaborateurs, des compteurs numériques par salarié ont été mis en place sur nos équipements (réduction de 50%).
  - L'impression « noir et blanc » est systématiquement paramétrée par défaut ; les collaborateurs sont également tenus d'utiliser comme brouillon le verso non utilisé des feuilles imprimées.
  - L'achat de papier recyclé est priorisé.
  - Pour des impressions en nombre, nous travaillons exclusivement avec des imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

- **émission de CO^2**
    - Lors du renouvellement d'un véhicule de notre parc automobile, nous avons cette année encore privilégié l'achat d'un modèle de type « hybride », plus respectueux de l'environnement afin de limiter notre empreinte carbone.

Par ailleurs, A2A Ingénierie a continué d'assumer sa responsabilité civile et environnementale en mettant ses compétences humaines et technologiques au service de la Cité.

Dans les faits en 2012 :

- l'entreprise s'est appuyée sur le savoir-faire de son équipe d'ingénieurs « cadre de vie » et de médecins pour développer deux procédés innovants. Basés sur l'utilisation de plantes dépolluantes ou d'huiles essentielles, ceux-ci ont pour objectifs d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

Objectif : par ces deux initiatives, A2A Ingénierie souhaite encourager ses clients, partenaires et prestataires à s'impliquer et à œuvrer écologiquement pour un meilleur environnement possible au bénéfice du bien-être des individus et, *in fine*, de la Cité.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France

Lutte contre la corruption

Principe n°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Toute entreprise doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Convaincue qu'il peut exister un environnement commercial équitable, l'entreprise s'inscrit sans équivoque dans une démarche de lutte contre la corruption.

Ainsi, en tant qu'entreprise signataire de la charte éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™ depuis 2012, A2A Ingénierie affiche sa volonté forte de promouvoir les principes suivants :

- *œuvrer pour le développement d'une éthique de bonnes pratiques dans la gestion des affaires et ce, sans compromis possible sur leur intégrité.*
- *respecter vis-à-vis de ses concurrents un comportement excluant tout dénigrement, toute fausse information, toute action déloyale.*
- *privilégier les fournisseurs en mesure d'apporter les garanties nécessaires démontrant leur propre respect en matière d'éthique et de conduite des affaires.*

A ce jour, A2A Ingénierie n'a fait l'objet d'aucune plainte sur ce sujet et veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Cabinet d'Assistance Technique Sanitaire A2A Ingénierie
Tél. 01.47.60.20.86 - Fax 01.47.60.20.77
RCS PARIS 423 442 490, N° de TVA intracommunautaire : FR 5942344249000029
18, rue d'Arras 92000 Nanterre. France